

It's a Certainty! There's no doubt about it!!



Nestlé's
COCOA AND CHOCOLATE

are known for that Rich, Delicious Flavor,
indicating QUALITY! PURITY! STRENGTH!

YOUR GROCER SELLS IT.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES
Inscrite au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Claude Battie à Mary Louise Howe, Victor Joseph à Odella Henry, Frank M. Smith à Numa F. Kissinger, Warren Pasley à Sophie Williams, Giuseppe Monteleone à Vye Vincenza Ligetino, Gioacchino Verriuso à Anna Carlo, James Williams à Josephine Baptiste, Frederick L. Goodwin à Yvonne Ernest Howard, Adolph L. Thomas à Louise I. M. Hahn, Léon Soumeilhan à Wilhelmina Muckley, Edward P. Reilly à Jessie F. Astredo, William Brown à May Brodman, Charles Thomas à Anna Harper, John Thorne à Gertrude Brooks, Walter Erling à Cecilia J. Perritt, Bob Webster à Constance Jones, Andrew J. Wynn à Hattie Jones.

NAISSANCES—Mines John Spandach, une fille; Charles Traub, une fille; George H. Moore, un garçon; William Schilling, un garçon; Edwin J. Ganaway, un garçon; Marie O. Harter, un garçon; Anton Merz, un garçon; Walter Bithanovort, un garçon; John L. Roach, une fille; Gustave E. Renz, une fille.

DECES—John Houston, 43 ans, 211 avenue Pélican; Alphonse Wibeck, 42 ans, 225 St. André; Mme Mary Carleton, 40 ans, 439 Saratoga; J. E. Bruning, 71 ans, 2623 Annunciation; Mme Francis Elliot, 45 ans, 314 Tule; Veuve May Berrignan, 44 ans, 1420 Touro; George Hennings, 39 ans, 1703 Frank; Veuve Mary Schneider, 65 ans, 1015 Washington; John N. Robinson, 2 ans, 738 Sud Remparts; Vve Rosalie Piquery, 94 ans, Thibaut et Calvez; Michel E. Golden, 81 ans, 1637 St. André; John J. Plattmeier, 71 ans, 041 soldiers; Home; William Paque, 10 mois, 42 Nord Broad; Giuseppe Grassi, 32 ans, asie des Petites Soeurs des Pauvres; William J. Nabors, 49 ans, Indreine; Tommie J. T. Smith, 42 ans, Hôpital de Charité; Peter Casbourne, 71 ans, Sheridand; Henry Jones, 34 ans, 1400 Bourgeois; Amelia Campbell, 35 ans, 229 rue St. André; Emaïne Edwards, 20 ans, 2011 Natchez; Alma J. Laperet, 25 jours, Nouvelle Bassin et Carrolton Aves.; Daniel Cox, 39 ans, 2501 Decatur; E. Rossignol, 42 ans, Tulerpe et Bagnole; E. J. Smith, 62 ans, Asile des Petites Soeurs des Pauvres; M. J. H. Kessie, 16 mois, 907 Zimpe; Alice Gilmore, 19 ans, Hôpital de Charité; Edward Jones, 38 ans, Hôpital de Charité; Olivia F. Motlowsky, 29 ans, 539 Powder; Albert Noel Green, 2 ans, 1422 St. Antoine; Célestine Daniel, 42 ans, Rochambeau et Frangay; Manac. Lafonta, 29 ans, Hôpital Dieu.

TRIBUNAUX.
Cour Civile de District.
Daniel Weil vs Geo. C. Street, action en dommages de \$1649.
Union Furniture Co. vs Mme Wm M. Crossman, séquestration de \$79.50.
Louisiana Box and Lumber Co. vs Harold Petri, attachement de \$868.10.
Fran. E. Leas Co. vs Mme A. Crossman, réclamation de \$28.12 sur un compte courant.
Abreus & Ott M'Fy Co. vs Morgan Louisiana & Texas RR. & S. S. Co., réclamation de \$115.50.
Mme Charlotte Price vs Mme Mary J. D. Leader, demande de partage.
Successions ouvertes:
Mme Odile Muhl, Mme Annie Metra Baffler.

rent enfin de l'infirmer.
Un des gardes républicains de service au foyer se jetait sur le criminel, lui saisissant le poignet, lui arrachait son arme, le relevait de dessus sa victime.
La mère de Marie-Rose, comme insensible, se laissa faire.
Elle leva les yeux sur tous ces gens qui demeuraient bouche bée en voyant cette femme toute éclaboussée de sang.
Il y en avait, des gouttes, jusque parmi la neige de sa chevelure.
Catherine regarda autour d'elle sans rien voir.
Sa pensée semblait absente, perdue.
On essaya de l'entraîner, et d'abord elle ne fit pas de résistance.
Mais soudain faisant un effort, elle échappa d'une brusque secousse à la main qui la tenait par l'épaule.
Elle se rejeta dans la "loggia" demeurée ouverte, et avant même que le garde républicain, effaré, eût ébauché un mouvement pour la ressaisir, Catherine grimpa lestement comme une jeune fille sur la balustrade, s'était jetée en bas, la tête première.
Un choc mat... un multiple cri d'horreur.
Catherine de Carrouges, tuée du coup, gisait en travers du monumental escalier qui accède à l'Opéra.

Sa cervelle, loin alentour, avait éclaboussé les marches.

Deuxième Cour Intérieure
Juge A. M. Auouin
Comparutions:
Jack Deibachowsky, Jake Vollrath, Ben Poon, Augustus Latoré, Jack Ciesh, Joseph Armand, actes de violence.
Acquittés:
Mme A. H. Albert, Stella Stewart, actes de violence; Wm W. Lester, attaque à main armée.
Condamnation:
Wm W. Lester, port d'arme cachée, 25 d'amende ou 30 jours de prison.

FAITS DIVERS.
Erreur policière.
Agent Geo. Dillman a fait erreur en arrêtant avant-hier le noir Arthur Quest, croyant qu'il était sans but, à l'angle des rues Tulon et Perdus.
Dillman savait que Quest avait été plusieurs fois arrêté, et qu'il avait été de la prison pour avoir volé des lettres de change sur la ligne de Louisville à Nashville.
De nombreuses plaintes ayant été faites à la police contre les vagabonds, Dillman voyant Quest assis devant le magasin de M. E. C. Stoddard & Co., crut devoir l'arrêter.
Le noir se récria, disant qu'il était employé au service de cet établissement, et demanda qu'on lui permit de le prouver, ce que Dillman lui refusa.
Le noir le poussa dans le magasin et lui déclara son parent. Le policier usa de son bâton.
M. Stoddard survint et protesta violemment contre le traitement infligé au noir, qui s'était arrêté et mis en prison.
Hier M. Stoddard s'est présenté en cour disant que si le noir eût été coupable, il ne l'aurait pas défendu, mais qu'il était au service de la maison, et que c'était un serviteur qui faisait son travail depuis deux ans, sans qu'il eût à en payer un centime.
M. Stoddard a ajouté que l'officier de police était dans son tort, et que sa présence n'avait d'autre but que celui d'empêcher que Quest fut puni, car il n'avait aucune raison qui pût le faire incarcérer.
Le juge Hughes, après avoir examiné l'affaire, a conclu que l'agent s'était trop pressé de conclure à la culpabilité de Quest, qui a été déclaré innocent. Il y a, dans la ville, actuellement, tant de suspects que Dillman ne peut qu'être accusé d'exces de zèle, vu le nombre de plaintes et de réclamations faites journellement à la police.

Rupture de Ban.
M. Flotte, chef des détectives, a reçu un télégramme du Sheriff Perkins, de Lac Charles, le priant d'arrêter et de rechercher Jos. Cavanne. Il avait été arrêté à la Nouvelle-Orléans pour avoir volé une caisse de souliers dans un wagon de marchandises du "Southern Pacific", et il partait qu'il s'est évadé de la prison à Lac Charles.

Brutalité.
Victor Bitter, demeurant 422 rue Léontine, a accusé son mari d'attaque et de voies de fait, à la Première Cour criminelle de Cité.
Elle a déclaré qu'il la battait constamment, et que le dimanche soir il était encore plus brutal qu'à l'ordinaire. Elle a dû fuir sa maison et se réfugier chez sa sœur.

Violence de la police.
J'ai lu la lettre que vous avez publiée dans votre estimable journal aujourd'hui et adressée par un de vos abonnés. Dans cette communication, votre honorable correspondant se plaignait très justement de certains abus commis aux trébuchets de la police, et vous prie de bien vouloir en faire part à nos collègues de la Nouvelle-Orléans, et leur faire savoir que pas un théâtre au monde n'est mieux protégé et mieux au public autant de sécurité que notre Opéra Français en cas d'incendie. J'ajouterai que les mêmes avantages de sécurité existent pour le personnel employé sur la scène. Aucun théâtre n'est pourvu d'autant de dégagements et de sorties en cas d'accident.
Au lendemain de la catastrophe de Chicago, aussitôt que j'en ai apprise la triste nouvelle, j'ai tenu moi-même, avant à courir la sécurité de mon public, à faire une expérience qui a paru concluante, en présence de l'honorable Maire de la Nouvelle-Orléans et de MM. Nott et Larossain, du Bureau des directeurs de l'Association de l'Opéra Français.
En moins de trois minutes, la salle, aux trois quarts remplie de spectateurs, était évacuée; et je vous prie de noter que nous nous sommes pas servis des deux sorties qui sont du côté des rues Toulouse et St. Louis, et que, d'autre part, la foule des spectateurs s'est retirée sans empressement, ce qui prouve que dans le cas où la vaste saie de l'Opéra serait évacuée en moins de deux minutes, je ne saurais trop faire l'éloge du service d'incendie qui est, fait très régulièrement et avec le soin consciencieux par les messieurs qui en sont chargés. Je puis donc vous assurer qu'il n'y a aucun danger, tous mes efforts tendant à protéger notre belle institution française ainsi que le nombreux public qui la soutient et qui m'accorde sa confiance depuis des années.
Merci d'avance pour l'hospitalité de ces lignes dans les colonnes de votre journal, et recevez l'assurance de ma haute considération ainsi que mes civilités empressées.

Violation de la loi.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Entre concurrents.
Hier matin, on a appelé l'affaire du Mabel Comeaux, M. M. Witter street, les capitaines Leblanc et Comeaux, sont accusés d'avoir permis et encouragé des jeux de hasard sur le Mabel Comeaux pendant la célébration du Centenaire, le jour de la Revue navale.
L'absence de témoins et celle du capitaine Leblanc a fait remettre cette affaire au 6 janvier.
Un fait à être déclaré, c'est que les capitaines louaient le bateau à Streetly pour y organiser des jeux illicites et défendus par la loi.
M. M. T. Horner, demeurant 4603 rue Constance, a été réclamé par le témoin. Il a témoigné rien savoir au sujet de l'infraction commise.

Le théâtre de l'Opéra.
La sécurité qu'il offre.

Nous donnons très volontiers l'hospitalité de nos colonnes à quelques lignes que nous envoie M. F. Charley, directeur du théâtre de l'Opéra, en réponse au communiqué de haute actualité d'un abonné que nous avons publié dans notre dernier numéro, et qui renfermait des observations fort justes.
On verra par la réponse de M. Charley qu'il n'a pas attendu que lui fut signalé le danger dont parle notre correspondant, pour faire du théâtre un minutieux examen. Et cet examen s'est fait par des hommes compétents et en présence de messieurs sur qui pèserait en quelque sorte la responsabilité d'une catastrophe si le théâtre n'offrait pas toutes les garanties de sécurité qu'exige la loi.
La spontanéité de l'initiative de M. Charley nous est un preuve qu'il est soucieux de la vie d'autrui, et que, s'il veut que ceux qui fréquentent son théâtre y trouvent le confort, il veut aussi qu'ils s'y sentent en parfaite sécurité.
Il reste donc acquis que le théâtre de l'Opéra possède toutes les issues, toutes les voies de dégagement qu'exige la loi, et que les services d'ordre et de surveillance y sont inébranlables.

Deux avancements prévus et mérités.
Le conseil d'administration de la Banque d'Épargne Germania, à sa dernière réunion, il y a un jour ou deux, a comblé le vide créé à la présidence de l'institution par le mort de M. Jacob Hassinger, en y appelant M. J. E. Merill, le vice-président, et en nommant à la présidence M. G. O. Blaffer qui reste caissier de la banque.
M. Merill est très connu en ville pour qu'il soit brossé de parler longuement de lui.
Venu de France à la Nouvelle-Orléans lorsqu'il était bien jeune, il s'est établi dans les affaires et ses qualités administratives, et sa haute intégrité ne tarderont pas à s'affirmer. Depuis des années il est à la tête de la banque en qualité de vice-président, et les services qu'il a rendus à l'institution ont puissamment contribué à accroître la prospérité de celle-ci.
M. G. O. Blaffer, qui aussi, est un fidèle et zélé serviteur de la banque; il est très sympathique caissier depuis nombre d'années, et depuis hier il est le vice-président.
Les destinées de la Germania Savings Bank, comme on le voit, sont confiées à deux financiers habiles, à deux hommes d'une sagesse éprouvée.

ATTACHE.
Louis Flory, qui est très connu à la Nouvelle-Orléans, comme propriétaire d'une arène pour les combats de coqs hors des limites de la ville, a été battu de la belle façon avant-hier devant le "Smile Saloon", rue Baronne, près Canal, par S. A. Gratia, qui demeure sur rue Royale.
Il paraît que Gratia a trouvé Flory causant avec sa femme, et qui croyait avoir des griefs contre lui pour ce fait et pour d'autres raisons. Il a attaqué Flory et lui a infligé une correction sévère. Flory est un des habitués de l'Opéra Français, et leur faire savoir que pas un théâtre au monde n'est mieux protégé et mieux au public autant de sécurité que notre Opéra Français en cas d'incendie. J'ajouterai que les mêmes avantages de sécurité existent pour le personnel employé sur la scène. Aucun théâtre n'est pourvu d'autant de dégagements et de sorties en cas d'accident.
Au lendemain de la catastrophe de Chicago, aussitôt que j'en ai apprise la triste nouvelle, j'ai tenu moi-même, avant à courir la sécurité de mon public, à faire une expérience qui a paru concluante, en présence de l'honorable Maire de la Nouvelle-Orléans et de MM. Nott et Larossain, du Bureau des directeurs de l'Association de l'Opéra Français.
En moins de trois minutes, la salle, aux trois quarts remplie de spectateurs, était évacuée; et je vous prie de noter que nous nous sommes pas servis des deux sorties qui sont du côté des rues Toulouse et St. Louis, et que, d'autre part, la foule des spectateurs s'est retirée sans empressement, ce qui prouve que dans le cas où la vaste saie de l'Opéra serait évacuée en moins de deux minutes, je ne saurais trop faire l'éloge du service d'incendie qui est, fait très régulièrement et avec le soin consciencieux par les messieurs qui en sont chargés. Je puis donc vous assurer qu'il n'y a aucun danger, tous mes efforts tendant à protéger notre belle institution française ainsi que le nombreux public qui la soutient et qui m'accorde sa confiance depuis des années.
Merci d'avance pour l'hospitalité de ces lignes dans les colonnes de votre journal, et recevez l'assurance de ma haute considération ainsi que mes civilités empressées.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms, et Mme Moore prétend que les enfants de Troncalle ont mis le feu à un bidon d'huile et que les flammes ont presque détruit tout son installation. Quand elle a protesté contre l'imprudence des enfants, Troncalle l'a insultée.

Entre concurrents.
Tony Troncalle, demeurant à l'angle des rues Cécile et Tchoupitonas, a été accusé d'insultes et d'abus à la première cour de recorder par Mme James Moore, qui habite dans la même maison. Tous deux tiennent des bar-rooms